



## **NÉGOCIATIONS COMMERCIALES : PLUS JAMAIS ÇA ! L'ADEPALE ADRESSE UNE LETTRE OUVERTE AU GOUVERNEMENT POUR UNE REFONTE TOTALE D'UN MODÈLE OBSOLÈTE ET INÉGALITAIRE**

L'ADEPALE – Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés – regroupe en France plus de 50 000 collaborateurs, 400 établissements, principalement des TPE, PME et ETI. Après un an de crise sanitaire, ces entreprises ont fait preuve d'un engagement sans faille pour assurer la continuité alimentaire au service des Français et elles continueront à assumer leur responsabilité.

Mais, aujourd'hui, elles font face à une pression déflationniste croissante de la part des distributeurs, qui a de graves conséquences sur leurs capacités à favoriser la préservation et la constitution de filières nationales, la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique.

Il est devenu urgent de réviser le modèle des négociations commerciales en France et l'ADEPALE fait des propositions pour changer ce système profondément déséquilibré. C'est pourquoi son Conseil d'Administration a décidé de s'adresser publiquement au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie et à la ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie Agnès Pannier-Runacher, dans une lettre ouverte signée de son Président Jérôme Foucault afin de présenter des propositions simples et concrètes pour un nouveau modèle de relations commerciales et demander à intégrer, au travers de la CPME alimentaire, le comité de suivi des négociations commerciales :

*« Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,*

*Une nouvelle fois, la période de négociations commerciales a montré les limites d'un système déséquilibré au profit de la distribution.*

***Le conseil d'administration et l'ensemble des adhérents de l'ADEPALE attirent votre attention sur les grandes difficultés qu'ont pu connaître nos entreprises dans ce nouveau cycle de négociations et ce, malgré les espoirs nés de la loi EGALIM. Dans un contexte de hausse généralisée des coûts des matières premières, aggravé par la crise Covid, les demandes de revalorisation formulées par les entreprises alimentaires françaises membres de l'ADEPALE ont été pour la plupart rejetées, la distribution allant même jusqu'à imposer des baisses de prix. Il en a été de même pour les demandes de revalorisation justifiées par les investissements***

locaux, durables et écoresponsables. Les TPE, PME et ETI à taille humaine que nous représentons subissent une nouvelle fois de plein fouet ce rapport de force imposé par la distribution. En tant que fabricants de marques nationales et de marques de distributeur, nous sommes doublement concernés par cette question.

Je sais que vous souhaitez corriger ces excès et que vous avez conscience que PME et grandes entreprises internationales ne vivent pas ces négociations de la même façon. Dans le cadre de votre déplacement en Côte-d'Or avec le Président de la République nous avons compris que le gouvernement serait « ouvert » à modifier la loi de modernisation de l'économie (LME) pour simplifier la prise en compte des indicateurs de coûts de production dans les négociations sur les produits de marques nationales. Le Président a indiqué ses priorités pour assainir les discussions entre les maillons : une transparence qui n'est pas « intermédiée par un des acteurs », une visibilité à travers la contractualisation, une organisation des producteurs, des contrats pluriannuels et tripartites...

**Aussi, et pour aller plus loin encore, nous appelons de nos vœux une révision du modèle actuel des négociations commerciales, afin de ne plus jamais revivre cette situation néfaste pour l'ensemble de la chaîne alimentaire française.**

N'étant à ce jour et à notre grand regret, toujours pas conviée à la table des instances de suivi et de concertation, l'ADEPALE souhaite vous présenter directement des propositions simples et concrètes pour un nouveau modèle de relations commerciales, prenant en compte :

- **Pour les produits à marque nationale : la non-négociabilité du tarif et la redéfinition du seuil de revente à perte.** Cette mesure permettra de garantir aux producteurs, aux transformateurs et aux distributeurs une rémunération stable et juste prenant en compte l'inflation des coûts et des matières premières.
- **Pour les produits à marques de distributeur : la nécessité pour les acteurs de respecter la saisonnalité des productions pour lancer et répondre aux appels d'offre, ce qui permettra de sécuriser la bonne exécution des contrats tant en volume qu'en qualité.** Nos partenaires agriculteurs et nos outils de transformation vivent encore au rythme des saisons.
- **La prise en compte incontournable, dans la formation du prix, des investissements des entreprises et des exploitations agricoles dans la RSE et la transition agro-écologique, la pêche et l'aquaculture durables :** cette mesure permettrait une réelle prise en compte des investissements nécessaires à la transition écologique réalisés par les producteurs et transformateurs. Nos TPE, PME et ETI dégagent de trop faibles marges pour accélérer la transition que nos compatriotes appellent de leurs vœux.
- **Le renforcement des moyens des organes de médiations et de contrôle afin de rendre ces instances plus efficaces et réactives.**

Ces demandes, complémentaires à celles actuellement élaborées par Serge Papin, ou certaines des propositions formulées dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire relative aux relations commerciales entre la grande distribution et ses fournisseurs, nous paraissent indispensables pour basculer vers un modèle plus vertueux, plus équilibré et plus juste.

**Enfin, l'ADEPALE au travers de la CPME alimentaire est légitime pour intégrer les instances de concertation, notamment le comité de suivi des négociations commerciales, car nos adhérents ont des spécificités et des solutions à faire valoir. Ils portent une nouvelle voix, celle**



*des TPE, PME et ETI alimentaires à taille humaine, dont les centres d'intérêt et de décision se trouvent en France. Ils sont riches de savoir-faire et de produits qui assurent l'alimentation quotidienne des Français ; s'inscrivent dans le modèle alimentaire et la tradition gastronomique de notre pays ; valorisent les matières premières pour fabriquer de bons produits, accessibles à tous, issus de recettes authentiques et respectueuses des saisonnalités.*

*Actuellement bridés par le verrou de la grande distribution, nous voulons pourtant engager plus fortement notre industrie dans la transition agroécologique. Notre ancrage territorial fort, les liens de confiance étroits construits localement avec les agriculteurs et les pêcheurs méritent mieux. Nous sommes des activateurs de filières agricoles. Nous avons notre place à la table des négociations aux côtés de nos autres collègues industriels, des représentants du monde agricole, et des représentants de la distribution.*

*Nos entreprises portent une responsabilité singulière envers leur personnel, leurs consommateurs, leurs fournisseurs et plus largement leur territoire. Elles rendent possible la vie dans les départements ruraux en y maintenant des savoir-faire essentiels, et contribuent à la réalisation de notre souveraineté alimentaire. Elles méritent d'être écoutées. Je suis à votre disposition pour vous présenter plus en détails nos propositions.*

*En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces demandes et dans l'attente de vous rencontrer prochainement, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.*

**Jérôme Foucault**  
*Président du conseil  
d'administration*

**À propos de l'ADEPALE (Association Des Entreprises De Produits Alimentaires Elaborés)**

L'ADEPALE est la principale fédération professionnelle de l'industrie alimentaire nationale. Elle est le porte-parole de 400 établissements des TPE, PME, ETI et GE transformateurs en France, au travers de 6 syndicats membres : les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des glaces et surgelés (Les EGS), la Fédération nationale des légumes secs (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF). Leurs unités de production sont réparties sur l'ensemble du territoire national, et représentent un CA de 15 milliards d'euros. Le secteur professionnel emploie en direct 50 000 collaborateurs.

[www.adepale.org](http://www.adepale.org)

---

**L'équipe ADOCOM - Service de Presse de l'ADEPALE**  
vous remercie de votre attention.  
Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr)

